

24 octobre 2017

Le DPCP : une institution qui s'adapte à l'évolution de la criminalité

En septembre 2015, la structure administrative du DPCP a été revue. Cette révision a entraîné l'unification du Bureau de lutte aux produits de la criminalité (BLPC), du Bureau de lutte au crime organisé (BLACO) et du Bureau de lutte à la corruption et à la malversation (BLCM) au sein d'une nouvelle entité multidisciplinaire et polyvalente, soit le Bureau de la grande criminalité et des affaires spéciales. Ces trois bureaux avaient été successivement créés afin de développer l'expertise requise pour répondre à différentes formes de criminalité émergente :

- Le BLPC, en 1996, afin de mettre en application de nouvelles dispositions législatives destinées à contrer le recyclage des produits de la criminalité et permettant la confiscation des profits tirés de la criminalité, afin de dissuader les criminels motivés par l'appât du gain, de même que leur redistribution à des fins socialement utiles (prévention de la criminalité, aide aux victimes d'actes criminels, activités policières);
- Le BLACO, en 2000, pour répondre au phénomène grandissant de la criminalité organisée et par la mise en application des nouvelles dispositions du Code criminel destinées à réprimer cette forme de criminalité qui sévissait au détriment de victimes innocentes et perturbait la paix et la sécurité publique;
- Le BLCM, en 2011, afin de répondre au phénomène de corruption, de malversation et de fraude à l'encontre de l'État découvert dans l'industrie de la construction.

Ces trois équipes spécialisées ont été réunies à l'automne 2015 pour former le Bureau de la grande criminalité et des affaires spéciales afin notamment de mettre en commun les expertises développées au sein de ces équipes.

Compétence
Respect
Intégrité



Ce bureau assume depuis un double mandat. D'une part, il traite des affaires de grande criminalité, notamment la corruption, les fraudes à incidences financières et fiscales, les produits de la criminalité, le trafic d'êtres humains, d'armes ou de stupéfiants ainsi que tout autre domaine en lien avec la criminalité organisée. D'autre part, le Bureau s'occupe des affaires jugées spéciales soit par leur lourdeur, leur complexité et leur sensibilité, soit par les nouvelles questions juridiques qu'elles soulèvent.

Chapeauté par 1 procureure en chef assistée de 5 procureurs en chef adjoints et de 1 directrice des services administratifs, le Bureau de la grande criminalité et des affaires spéciales compte au total sur l'expertise de 95 procureurs, techniciens juridiques, professionnels et membres du personnel administratif et de soutien.